

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON (Arrêté de mise à l'enquête à la date du 17 octobre 2017) ET DE LA MODIFICATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE Du 02 novembre 2017 au 02 décembre 2017 soit pendant 31 jours consécutifs

Monsieur Jacques RODRIGUEZ, (fonctionnaire territorial retraité), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI, au bureau à Villefranche de Lonchat et aux mairies des communes membres, pendant la durée de l'enquête, soit du 02 novembre 2017 au 02 décembre 2017 inclus, aux horaires d'ouverture des différents sites.

Le public pourra prendre connaissance du dossier (version papier en CDC et dématérialisée en mairies) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (La Grand Font 24610 Villefranche de Lonchat).

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Il sera, en outre, également disponible, durant l'enquête publique, sur le site internet de l'EPCI à l'adresse suivante : www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à montaigne-montravel-gurson@orange.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de l'EPCI, au bureau de Villefranche de Lonchat et aux mairies, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates, lieux et heures suivants :

- le 02 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Vélines,
- le 02 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Villefranche de Lonchat,
- le 03 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Bonneville,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Carsac de Gurson,
- le 04 novembre 2017 de 10 heures à 12 heures à la CDC à Vélines,
- le 06 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Fougueyrolles,
- le 06 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Minzac,
- le 07 novembre 2017 de 09 heures 30 à 12 heures à Lamothe Montravel,
- le 07 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Montazeau,
- le 08 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Montcaret,
- le 08 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Montpeyroux,
- le 09 novembre 2017 de 09 heures 15 à 12 heures 15 à St Antoine de Breuilh,
- le 09 novembre 2017 de 14 heures à 16 heures à Nastringues,
- le 10 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à St Martin de Gurson,
- le 10 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Méard de Gurson,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

- le 13 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Villefranche de Lonchat,
- le 13 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Rémy sur Lidoire,
- le 14 novembre 2017 de 09 heures 15 à 12 heures 15 à St Antoine de Breuilh,
- le 14 novembre 2017 de 14 heures à 16 heures à St Géraud de Corps,
- le 15 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Montcaret,
- le 15 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Vélines,
- le 16 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à St Vivien,
- le 16 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Rémy sur Lidoire,
- le 17 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à St Méard de Gurson,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Seurin de Prats,
- le 20 novembre 2017 de 09 heures 30 à 12 heures à Lamothe Montravel,
- le 20 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Montcaret,
- le 23 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Vélines,
- le 23 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Antoine de Breuilh,
- le 24 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Villefranche de Lonchat,
- le 24 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Lamothe Montravel,
- le 27 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Martin de Gurson,
- le 28 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à St Antoine de Breuilh,
- le 30 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Montcaret,
- le 30 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Lamothe Montravel,
- le 1^{er} décembre 2017 de 09 heures à 12 heures à Vélines,
- le 1^{er} décembre 2017 de 14 heures à 17 heures à Villefranche de Lonchat,
- le 02 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures à la CDC à Villefranche de Lonchat,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à Villefranche de Lonchat et à la sous-préfecture de Bergerac, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Gilles TAVERSON, Vice-Président chargé de l'urbanisme au 06.84.51.58.56 ou par mail à l'adresse suivante : gilles-taverson@orange.fr.

Le Président de l'EPCI,
Thierry BOIDÉ